
Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Biterrois
Zac de Mercorent
Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas
BP50
34501 Béziers
Téléphone. 04 67-67-40-10

Affaire suivie par C.Affre
Références 20/902

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD15, RD39, RD18, RD154e1–RD33e2- Espondeilhan, Servian, Lieuran les Béziers, Corneilhan

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise SARL Frances en date du 14/09/2020, qui va effectuer des travaux de hydrocurage d'ouvrages pour le compte du Conseil Départemental ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur les RD15, RD39, RD18, RD154e1 et RD33e2 sur les communes d'Espondeilhan, de Servian, de Lieuran les Béziers, et de Corneilhan, du 15/09/2020 au 30/09/2020 de 7h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- circulation alternée par feux tricolores conformément à la fiche CF24 du manuel du chef de chantier, vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier .

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise SARL Frances, représentée par Monsieur Chazalmartin Julien- avenue de Saint Pons 34360 Saint Chinian. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Chazalmartin Julien, 06 84 02 09 97) sous le contrôle de l'agence technique départementale Biterrois.

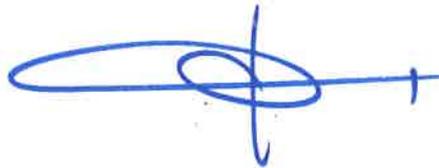
Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Biterrois



Paul-Claude Arnaud

Ampliation

Monsieur le Maire d' Espondeithan

M Monsieur le Maire de Servian

Monsieur le Mairede Lieuran les Béziers

Monsieur le Maire Corneilhan

EDSR 34,